

23 - Secteur Sous-Montboucons - Echange foncier avec les Consorts GUDEFIN et RINGENBACH

M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur : La commune est propriétaire du foncier nécessaire à l'aménagement futur d'un chemin piéton permettant de relier le nouveau quartier de la rue Jean Simon Berthelemy à la rue Urbain Leverrier.

Ce foncier est cadastré section NV n° 213-214-215-216. Il est situé en zone A (zone agricole) du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En concertation avec deux des propriétaires riverains, il a été décidé de modifier une partie du tracé de ce chemin. Cela permettra de l'éloigner des constructions existantes et de préserver une haie.

Pour ce faire, un échange foncier entre la commune et les Consorts GUDEFIN et RINGENBACH a été étudié.

Un accord est intervenu entre les parties sur les modalités de la transaction à intervenir, à savoir :

- la commune cède aux Consorts GUDEFIN la parcelle cadastrée section NV n° 214 d'une surface de 159 m², et aux Consorts RINGENBACH la parcelle cadastrée section NV n° 215 d'une surface de 328 m² ;
- les Consorts GUDEFIN cèdent à la commune la parcelle cadastrée section NV n° 211 d'une surface de 103 m², et les Consorts RINGENBACH cèdent à la commune la parcelle cadastrée section NV n° 212 d'une surface globale de 347 m² ;
- ces échanges sont réalisés sans soulte ;
- les frais d'acte sont à la charge des Consorts GUDEFIN et RINGENBACH.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur les modalités des transactions énoncées ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document se rapportant à ces transactions.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2016.